

épouser sa sœur totémique. Cependant, ces familles ne sont pas toujours, si elles le sont quelquefois, composées de vrais parents. Après des rites nuptiaux, un étranger peut en faire partie.

De ce que les femmes sont toujours ravies ou passent volontairement d'une horde à une autre et de ce que la descendance est calculée par les mères, il s'ensuit que chaque horde locale contient des représentants de nombreux lignages totémiques et que les membres de ceux-ci sont répandus dans de nombreuses hordes locales. En fait, la majorité de ces kobongs, comme on les appelle, peut être retrouvée d'un continent à l'autre. Les membres d'un kobong sont obligés à se défendre l'un l'autre et, par suite, quand une querelle éclate entre deux hommes du même groupe local, elle arme les kobongs auxquels ils appartiennent.

Chaque horde est donc hétérogène. Dans quelques cas, les membres d'un seul kobong prédominent dans une horde particulière. Dans l'une et l'autre condition, cette différenciation en lignages exogames rend la composition de ces hordes très différente de celles, presque indifférenciées, des montagnards arctiques, et cette modification est due aux rapports guerriers ou pacifiques des hordes entre elles.

Les meilleurs exemples de la tribu matronymique, qui est un groupe uni, coopérant, assez grand pour être le résultat de la consolidation de plusieurs hordes, — tel qu'en formeraient plusieurs tribus australiennes se fusionnant et se donnant une organisation permanente — se trouvaient, il y a peu, chez les Indiens de l'Amérique du Nord. La tribu indienne était différenciée en lignages totémiques exogames. Si le même lignage avait des représentants dans plus d'une tribu, il montrait un rapport historique des tribus, d'ordinaire une scission d'une tribu originaire. Chaque lignage totémique était allié à tous les

autres lignages totémiques de la tribu. Chacun avait certaines règles de gouvernement, comprenant un conseil, un sachem, ou officier de paix, et un chef de guerre. Quelquefois les rôles de sachem et de chef étaient confiés à la même personne. La tribu avait aussi un conseil dirigeant formé des chefs de lignages totémiques.

Une tribu, d'ordinaire, occupait un vaste territoire, dans l'étendue duquel ses membres pouvaient chasser et pêcher, et vivaient en petits villages habituellement posés sur les rives d'un lac ou d'une baie, près d'une chute d'eau ou au confluent d'un ruisseau avec un plus large cours d'eau.

Même les plus petites tribus comprenaient souvent plusieurs villages. Par exemple, la petite tribu Algonquine des Wepauaughs ou des Potatucks qui, en 1639, occupait les vallées de Naugatuck, du Connecticut de l'Ouest, du détroit de Long Island jusqu'à la ligne du Massachusetts, était fixée alors en trois lieux, précisément où sont aujourd'hui les villes de Milford, de Stratford et de Derby et, probablement aussi en d'autres endroits vers le nord-ouest, où sont New-Milford et Scatacook. Après qu'ils eurent vendu leurs terres à Stratford et Milford, les Indiens de ces villages se déplacèrent et établirent au moins quatre autres villages.

Dans cette région, et plus loin vers le nord et l'ouest, des bandes allaient sans cesse d'un établissement à l'autre, revenant toujours au premier ; mais les signatures des actes de vente des terrains aux blancs prouvent qu'ils appartenaient tous à une seule tribu, qu'ils parlaient tous le même dialecte, reconnaissaient l'autorité militaire d'un seul chef dont le siège, à une époque antérieure, était à la jonction des rivières Naugatuck et Housatonic et, plus tard, Métichawan. Les Potatucks étaient donc un exemple admirable et typique d'une vraie tribu, comme se distinguant d'une simple horde en bande.

Wentworth Greenholge, qui fit un audacieux voyage

à l'ouest d'Albany à travers le pays des Iroquois, du 20 mars au 14 juillet 1677, trouve les Mohawks vivant en cinq villages. Le plus petit comptait dix maisons, et trente le plus grand. Les Oneidas n'avaient qu'un établissement, d'environ cent maisons, mais il faut se rappeler que les Oneidas étaient une nouvelle tribu essaimée des Mohawks. Les Onondagas avaient un grand établissement de cent quarante maisons et un plus petit de vingt-quatre. Les Cayougas avaient trois villages éloignés d'un mille, comprenant en tout une centaine de maisons. Les Sénécas avaient quatre villages. Des exemples de tribus matronymiques dans d'autres endroits du monde sont les deux tribus des Damaras, dans le sud de l'Afrique, les tribus Congolaises dans l'Afrique du Sud, les Kasias du Bengale, les Tahitiens et les Tongans de la Polynésie, enfin les Hovas.

Les Tongans, les Malagasys et les Iroquois sont des exemples de peuplades matronymiques ou de nations tribales.

La confédération Iroquoise comprenait les cinq tribus susnommées, et plus tard une sixième, les Touscaroras, mais elle n'a jamais englobé toute la race Iroquoise, dont faisaient partie les Hurons, maintenant les Wyandottes, les Eriès, la Nation neutre, les Susquehannocks et les Conestagas. Le siège des Touscaroras fut en Virginie jusqu'à ce qu'ils vinssent au nord se joindre à la confédération. Celle-ci traita en ennemi les Eriès, les Susquehannocks et la Nation neutre et conduisit contre eux une guerre d'extermination. Comme organisation, la confédération était une ligue, consciemment formée, pour l'agression et la défense. Un grand conseil de cinquante sections, ayant un rang et une autorité, était investi du pouvoir suprême pour tout ce qui concernait la communauté. Dans toutes les affaires purement tribales, les tribus restaient indépendantes. Le conseil de chaque tribu pouvait convoquer le conseil fédéral qui, sinon, ne

pouvait pas se réunir. Derrière cette constitution, consciemment établie, cependant, il y avait des faits de communauté de lignage et de langage et, surtout, de liens compliqués de parenté qui empêchaient la confédération d'être autre chose qu'une intégration de pure forme de tribus qui étaient, par essence, un seul peuple. Les mêmes lignages totémiques s'étendaient dans toutes les tribus de la confédération et les liaient ainsi, comme conséquence de l'origine commune. Lorsqu'une tribu se scindait en deux, comme lorsque les Mohawks se séparèrent des Oneidas, des membres de chacun des clans de la tribu-mère allèrent dans l'autre.

Les tribus des îles Tonga étaient unies en une monarchie matronymique, douée d'une double organisation, civile et religieuse. Le Tooï-Tonga, que l'on supposait descendre en ligne féminine de la grande déesse des Tongans, était le chef religieux de tout ce groupe d'îles. Le plus haut dignitaire de l'ordre séculier était le roi ou grand chef. A l'origine, le roi descendait par les femmes de la famille dans laquelle la charge de Tooï-Tonga était héréditaire. Mais une dynastie usurpatrice s'en empara de vive force. Tous les parents de la famille du Tooï-Tonga, cependant, étaient plus nobles que le roi qui respectait le plus humble d'entre eux. Le rang se transmettait partout dans la ligne féminine. Si un homme épousait une femme d'un rang supérieur, les enfants héritaient du rang de la mère et il devait respecter elle et eux. Si l'épouse était de rang inférieur, la mère et les enfants étaient soumis au père.

Sans aucun doute, beaucoup des nations patronymiques étaient matronymiques à l'origine. « Dans la trente-troisième année de Ptolémée Philadelphie, la matronymie était encore la loi d'Égypte. Les parties comparaissaient dans les actes publics comme fils de leur mère, sans que le nom du père fût mentionné. L'homme qui se mariait renonçait à son nom pour prendre celui de sa femme, lui

abandonnait tout ce qu'il possédait pour pourvoir à la famille future, ne se réservait rien pour lui et demandait seulement à être entretenu jusqu'à la fin de ses jours et, alors, convenablement inhumé. » Les parentés se comptaient d'abord par les mères chez les Germains et probablement chez les Grecs.

Un excellent exemple du type le plus archaïque de tribus patronymiques est offert par les Santals des montagnes occidentales du Bengale inférieur. Ils comptent d'un million et demi à deux millions de personnes et occupent un territoire long de quatre cents milles et large de cent. Cette population est divisée en sept, d'autres disent en douze tribus subdivisées en groupes de parents. La parenté vient toujours des pères. En conséquence de ce système, et à l'opposé du plan et de la description des tribus matronymiques, les tribus étaient descendues non pas de quelque mère, animal ou plante, mais des sept fils du premier ancêtre de leur race. De même, chacun des groupes entre lesquels se subdivise une tribu est réputé comprendre les descendants, par les mâles, d'un ancêtre dont ce groupe porte le nom. Les lignages sont exogames. Nul ne peut prendre une femme qui lui soit parente du côté paternel. Théoriquement, le groupe doit donc comprendre tous les fils et toutes les filles de tout ascendant mâle des groupes, mais jamais les descendants des femmes. Ceux-ci devraient appartenir au lignage de leurs mères. En fait, le lignage n'est jamais aussi strictement constitué. Comme le lignage totémique du système matronymique, il contient des membres d'adoption, dont la parenté n'est que fictive, et les membres, soit nés, soit adoptés, peuvent être bannis en punition de sérieux méfaits. Lorsqu'une fille se marie, elle doit recourir à son lignage et à ses dieux pour adopter ceux de son mari.

On verra que, à tous égards, sauf deux, l'organisation

du lignage chez les Santals est pareille à celle des Indiens d'Amérique, des Damaras, des Tongans et autres tribus matronymiques. Le lien n'est pas totémique, mais est la parenté paternelle; les femmes en se mariant perdent les alliances de leur naissance et entrent par fiction dans le lignage de leurs maris.

Il vaut mieux employer le nom générique « clan » pour toutes les formes de lignage plus larges que la famille et se différenciant d'elle en comprenant seulement les parents, réels ou fictifs, d'une seule ligne de descendance. Si le clan est matronymique, on pourrait l'appeler totémique si l'on veut énoncer son caractère totémique, ou énotique si l'on veut rappeler la parenté maternelle. Patronymique, il peut se nommer patronymique, agnatique ou patriarcal. Le γένος des tribus grecques, la gens des Romains, étaient d'une organisation pareille en substance à celle du clan patronymique des Santals, et des ethnologues ont employé le mot gens pour désigner un clan d'un genre quelconque. Il vaut mieux, cependant, réserver ce mot au clan romain.

L'organisation gouvernementale d'une tribu, susceptible de beaucoup plus de développement avec le patronymat que dans le matronymat, a un remarquable exemple chez les Ostiaques qui habitent le pays septentrional, sur les bords de l'Obi et de ses affluents. Les tribus ont chacune un grand chef qui juge les graves offenses. Chaque tribu se compose de clans et chaque clan est une communauté, comptant plusieurs centaines de maisons, présidée par un doyen, qui juge les délits moins graves. Les communautés de clan sont si indépendantes l'une de l'autre que les voyageurs parlent souvent d'elles comme de tribus, mais elles sont exogames et alliées pour la défense et d'autres buts dans l'organisation plus large de la vraie tribu qui, elle, est endogame.

Dans l'Afrique du Sud, les Cafres, les Bechuanas et les Hottentots, à l'opposé de leurs voisins, les Damaras, ont

des organisations patronymiques de tribus. Les Cafres sont associés en beaucoup de grandes tribus. Chacune d'elles est composée de nombreux villages et constituée par des clans exogames. Chacune a son chef secondaire. Les tribus errantes des Hottentots sont subdivisées en villages ou kraals de deux à quatre cents personnes chacun. Ces kraals sont endogames. Litakum, le principal établissement des Bechuanas, montre comment les villages d'une tribu peuvent se réunir et devenir une ville. Burchell, écrivant en 1812, sur Litakum, dit qu'elle avait une superficie de deux milles sur un et demi, mais qu'elle était bâtie sans le moindre souci de la régularité. « Une ville pareille ne peut être considérée que comme une collection de petits villages, chacun sous la direction de son propre chef. Un espace considérable de terrain inoccupé sépare en général la circonscription de chaque chef. Le nombre de ces circonscriptions ou amas de maisons semble..... être entre trente et quarante. Le nombre total des habitations était d'environ huit cents et la population était portée à 5.000 habitants ».

La composition des sociétés démotiques ne demande qu'une courte description. Comme dans les sociétés ethniques, le groupe unitaire est la famille. Les familles s'unissent en hameaux ou villages. Dans la Nouvelle-Angleterre, les villages et les habitations éparses forment la ville; dans les États du midi ou de l'ouest, le « township ». En Angleterre, ils forment la paroisse; en France, la commune. Dans les autres contrées d'Europe, ils composent des divisions locales de divers noms, mais pareilles à la commune ou à la paroisse. Toutes les grandes villes sont composites. Londres comprend l'ancienne cité et trente-neuf paroisses autrefois indépendantes. New-York a absorbé Chelsea, Greenwich, Bloomingdale, Harlem et beaucoup de villages plus petits. Il absorbera Brooklyn et dix-neuf ou vingt grandes villes. Les municipalités améri-

caines et les paroisses anglaises sont réunies en comtés. Les comtés américains forment des États; les comtés anglais, le royaume, jadis composé de plusieurs royaumes. Les comtés français composaient autrefois le royaume, ils composent aujourd'hui les départements qui composent la République. Les États Américains composent la nation fédérale des États-Unis. Les anciens royaumes d'Angleterre et de Galles, d'Écosse et d'Irlande, composent le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Le Royaume-Uni, le « dominion » fédéral du Canada, les États de l'Inde et d'Australie, divers États de moindre importance composent l'empire Britannique. L'empire Allemand comprend vingt-cinq anciens royaumes, principautés et villes libres. La Suisse et le Mexique sont des républiques fédérales; l'Italie, un royaume composite; l'Autriche et la Russie, des empires éminemment composites. Les modernes sociétés démotiques sont ainsi doublement, triplement et quelquefois plus encore complexes.

Une intégration partielle plus avancée encore se voit dans les arrangements comme la Triple-Alliance et dans les relations diplomatiques des nations qu'un traité relie par les obligations des lois internationales.

Les divisions provinciales des sociétés démotiques ne sont pas simplement administratives. Elles correspondent, en général, à des différences originaires de manières, de mœurs, de pensée et de langage, au sein des communautés indépendantes. Beaucoup de ces différences persistent et il est évident qu'elles précèdent en date les caractéristiques que les provinces ont en commun.

Tous les degrés de composition sociale au-dessous de la famille et de la horde impliquent l'auto-conscience de l'esprit social. La fédération de tribus ou d'États s'opère par l'action délibérée de l'esprit social sous la pression des nécessités extérieures, surtout de celles de défense et d'attaque. Lorsque l'intégration est accomplie, une certaine nécessité intérieure oblige l'esprit social à maintenir l'u-

nion après que le but principal de celle-ci est atteint. La conscience d'espèce est la puissance d'impulsion. L'esprit social met son empreinte sur chaque groupe composant, et l'oblige à se conformer à un certain type. Ainsi, dans une communauté donnée, toutes les variétés de la famille peuvent avoir existé ou reparaitre de temps à autre; mais l'esprit social approuve et sanctionne un type, la monogamie ou la polygamie par exemple, et prohibe ou déprécie tous les autres. De même, chaque ville formant l'État, ou chaque État dans la fédération doit se conformer à un type ou à un modèle.

La composition sociale est donc un fait psychologique plutôt que physique. Envisagée comme un phénomène psychologique, elle doit être décrite comme une tolérance et une alliance mutuelles entre les éléments individuels dissemblables d'une société, secondées par une alliance des semblables, par la non-tolérance des dissemblables, parmi les groupes qui la composent.

CHAPITRE IV

La Constitution sociale

La constitution d'une société est l'organisation de ses membres individuels dans des associations spécialisées pour divers buts sociaux. Par exemple, une ville a un gouvernement municipal, des églises, des écoles, des corporations industrielles, des organisations de travailleurs, des sociétés littéraires et scientifiques et des cercles. Ces associations, mises en harmonie, sont la constitution sociale de la communauté. Ensemble, elles portent sur les activités sociales diversifiées. Ainsi les associations constituant la société ont un but. Chacune a en vue un objet défini, que ses membres sont supposés connaître et à l'obtention duquel ils sont présumés consacrer leur effort.

Une association ayant un but peut comprendre les deux sexes, mais seulement pour d'autres objets que le mariage et la reproduction. Être membre de la constitution sociale ne vient donc pas, comme dans la composition sociale, d'un hasard de naissance. De nouveaux membres sont admis dans une telle association uniquement avec leur consentement et l'agrément des membres. Là où les membres semblent être appelés par la naissance, comme dans une église qui retient les fils de ses membres, ce n'est pas le lignage, mais un droit consciemment donné et accepté, qui est la vraie base de l'admission. Les associations avec un but n'ont donc pas d'existence indépendante. Elles dépendent l'une de l'autre et présupposent la